

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 11
Voix favorables : 11
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE
Séance du 30/04/2024

DELIBERATION
CR-2024-02

relative à la nomination d'un référent à l'intégrité scientifique

Vu le code de l'éducation,

Vu le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu la circulaire du secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche n°2017-040 du 15 mars 2017,

Vu la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche,

Considérant que chaque opérateur de recherche doit se doter d'une politique générale pour la promotion de l'intégrité scientifique,

Le conseil de la recherche, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant

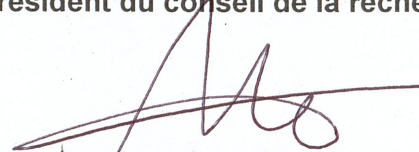
Article 1^{er}

La candidature de Mme Karine Van Der Straeten en qualité de référente à l'intégrité scientifique est accueillie favorablement.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

Le président du conseil de la recherche,


JOHANNES HÖRNER